

PARE-BRISE 76
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 238 Route des Plaines
76690 YQUEBEUF
509 366 100 RCS ROUEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le 25 septembre à 19 heures, au siège social à YQUEBEUF,
Monsieur Olivier HOUSSAYE, demeurant 238 route des plaines 76690 YQUEBEUF,
Associé unique et seul gérant de la société PARE-BRISE 76,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 14 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 mars. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 17 mois et sera clos le 31/03/2010.

L'associé unique décide, en conséquence, de modifier l'article 14 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 14 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er avril et finit le 31 mars." Par exception le premier exercice social sera clos le 31/03/2010.

Le second paragraphe est supprimé.

Le reste de l'article demeure inchangé.

HO

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Olivier HOUSSAYE

certifié conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Houssaye', written in a cursive style with a large loop at the end.